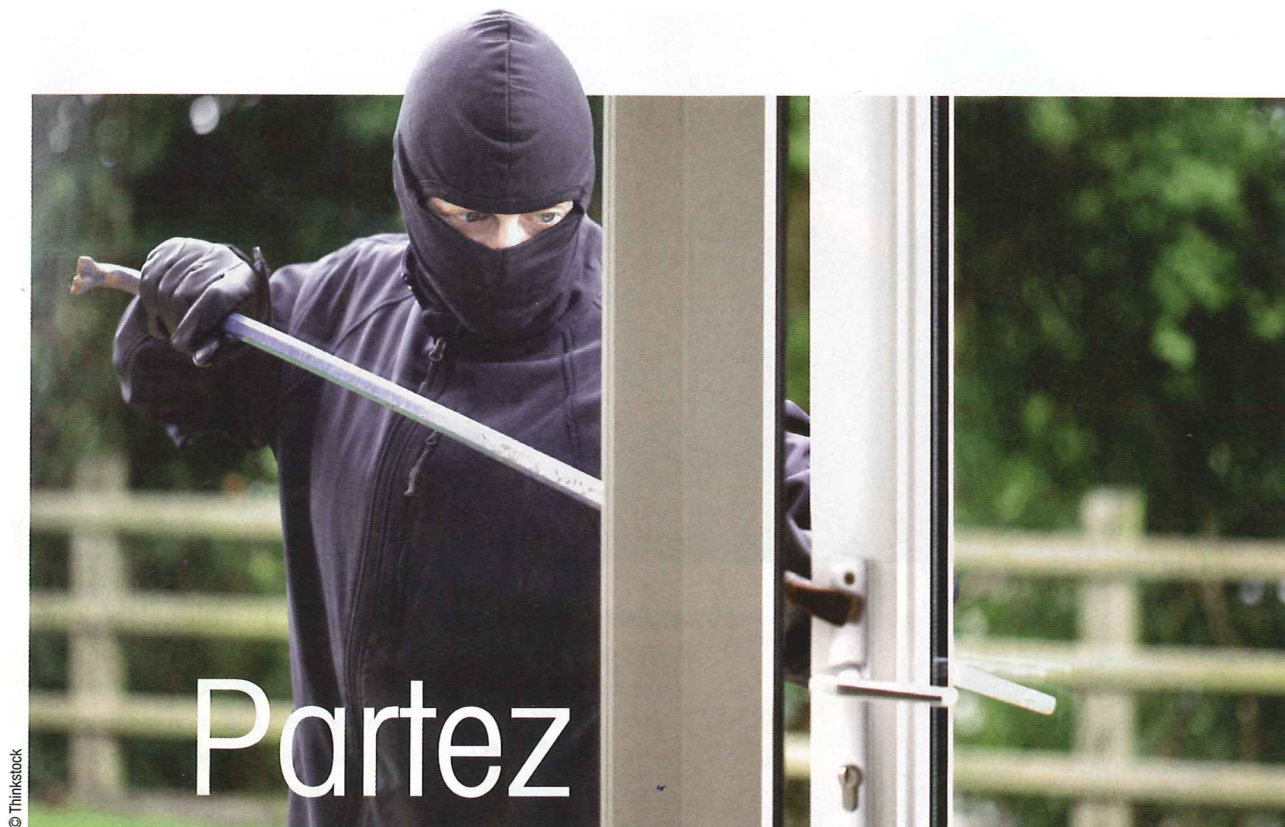




La technologie a envahi le domaine de la sécurité et des systèmes d'alarme. Les possibilités de détection et de réaction se sont multipliées pour répondre à tous les cas de figure. De plus, vous pouvez désormais consulter, voire contrôler à distance, le dispositif mis en place : vous restez ainsi en contact avec votre maison, quoi qu'il arrive...

l'esprit tranquille!

Malgré leur niveau d'innovation et de performance, les technologies actuelles ne rempliront totalement leur fonction que si elles sont installées par un professionnel. Bien choisir l'installateur de votre système d'alarme est donc la clé pour la sécurisation optimale de votre logement, que ce soit pour le choix du système, son installation dans les règles de l'art, son entretien ou les possibilités d'évolution du système. C'est pourquoi *Je vais Construire* s'est fait accompagner par un homme de terrain, Stéphane Corrent, gérant de CC Domotic Alarm sprl, pour la rédaction de ce « pas à pas » vers la composition d'un système global de sécurité pour protéger votre habitation.

Comment aborder la sécurisation de mon habitation ?

Avant toute chose, il est nécessaire de ne pas « encourager » ou faciliter l'effraction de votre habitation. Rien ne sert de mettre en œuvre un système de sécurité ultra performant si on laisse la porte ouverte aux voleurs. Le comportement du particulier joue un rôle primordial dans la prise de risque d'un potentiel voleur. « Des objets de valeur en vue, du matériel propice à l'effraction (échelle...), l'absence de système de verrouillage mécanique sur les voies d'accès classiques d'intrusion (portail...) sont autant de facilités qui aideront le voleur à passer à l'acte! » rappelle Stéphane Corrent. Et il ajoute : « Des gestes ➤



De quoi se compose un système d'alarme?

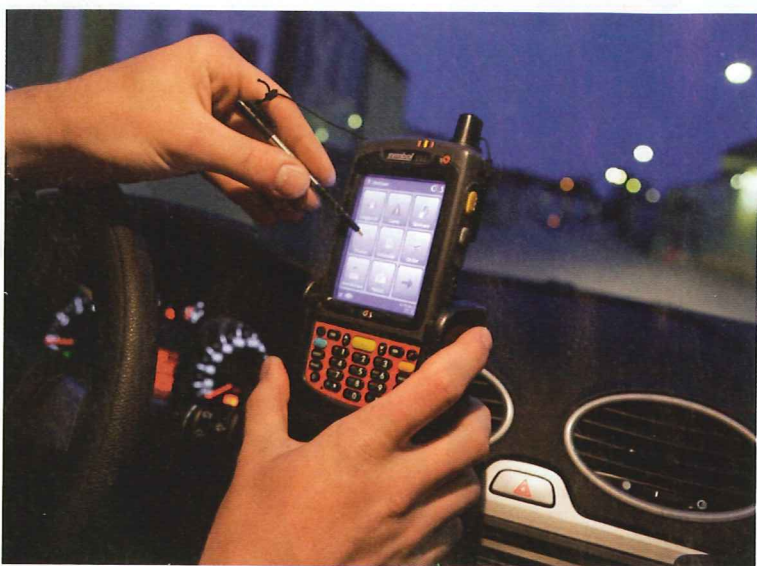
Le système de base à mettre en place est très simple: il s'agit d'une série de détecteurs, d'une interface utilisateur (clavier à code, lecteur de badge, smartphone...) qui active ou désactive le système et d'éléments de signalisation (sirène, signal lumineux, téléphone...). L'ensemble est relié à une centrale qui est le cœur de l'installation et qui contient une carte-mère, un processeur et une batterie. «C'est la conception du schéma de sécurité et son installation qui vont donner une plus-value à votre matériel», précise M. Corrent. Les professionnels distinguent deux types de détection: volumétrique et périmétrique. La détection volumétrique, de type infrarouge, concerne l'activité au sein du volume de l'habitation et réagit aux mouvements situés dans son champ de détection, tandis que la détection périmétrique fonctionne par détection d'ondes de choc et signale les interventions sur l'enveloppe de la maison ou de la propriété (ouverture de portail, bris de glace, forçage de porte...). Ces deux détections peuvent être combinées pour un degré plus important de sécurité. Des détecteurs extérieurs peuvent également être installés, tout comme des caméras de surveillance.



très simples peuvent réellement diminuer le risque d'effraction. Si celle-ci est tout de même commise, c'est le système de détection et d'alarme qui prend le relais. Son rôle est de détecter l'intrusion, de transmettre l'information et de générer une réaction.»

Le point sur la réglementation

Ne s'improvise pas installateur qui veut! Toute entreprise belge active dans le domaine de l'installation de systèmes de sécurité doit être agréée par le ministère de l'Intérieur. Le secteur est très réglementé en ce qui concerne l'installation même et sa mise en service, le matériel employé, l'entreprise et la maintenance du système. Concrètement, l'installation peut être réalisée par une entreprise ou un particulier mais doit obligatoirement être mise en service par une entreprise agréée. Il existe également un label nommé INCERT (pour INtrusion et CERTification). Ce label est une certification supplémentaire et volontaire à laquelle peut prétendre une entreprise qui s'engage à respecter un cahier des charges strict imposé par le label. Il vous offre donc un gage de qualité: l'entreprise a prouvé sa capacité à gérer de A à Z des installations conformes et s'engage à n'utiliser que du matériel certifié INCERT. Enfin, INCERT est le label obligatoire pour la reconnaissance de votre système d'alarme par les assurances.



Quel est le rôle de la domotique dans un système de détection et d'alarme ?

L'usage de la domotique constitue une étape supplémentaire dans la conception d'un système de sécurité. Dans ce contexte, la domotique permet de créer des scénarios de simulation de présence durant votre absence ou des scénarios à déclencher lors d'une effraction ou d'un « home-jacking », dans le but d'attirer l'attention sur la maison, d'effrayer ou de gêner le voleur (illumination, abaissement des volets, verrouillage, appel de secours...). « La domotique n'est pas obligatoire, mais c'est un complément appréciable. Elle permet de contrôler un ensemble de systèmes et de centraliser une série d'informations utiles en termes de sécurité, comme la visualisation des images d'une caméra de surveillance », souligne Stéphane Corrent. Les différentes commandes sont programmées par l'installateur et, si l'installation est efficiente, modifiables par la suite. Le contrôle s'effectue via un écran fixe ou mobile (TV, PC, tablette, smartphone...) et une connexion réseau (wifi, câble, 3G).

Comment communiquer à distance avec mon système de sécurité ?

De façon basique, la communication avec le système d'alarme ne s'effectue que lorsqu'il y a intrusion. Lors d'une effraction, l'information peut être transmise au particulier de deux façons : soit elle lui est directement communiquée par GSM, soit le système d'alarme est relié à une centrale de télésurveillance. « La surveillance par une centrale spécialisée est vivement recommandée, ajoute notre spécialiste ; elle donne tout son sens au système de détection mis en place. » Dans ce cas, l'information est transmise à la centrale de télésurveillance, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, qui pourra donner une information précise et continue sur l'intrusion en cours. Il est également important de savoir que ce service dispose du code de vérification nécessaire pour une intervention de la police, ce que le particulier ne possède pas. Cela signifie que, sans recours à une centrale de télésurveillance, le particulier doit se rendre chez lui et constater l'intrusion avant de pouvoir appeler la police. ➤

Le contrôle actif du système d'alarme à distance est une autre manière de communiquer avec son installation de sécurité. Il est aujourd'hui techniquement possible et accessible au particulier, mais demande la mise en place de mesures de sécurité. En effet, comme tout système fonctionnant via internet, le piratage reste possible et le risque existe, au même titre que lors d'une transaction bancaire réalisée en ligne ! Il faut cependant nuancer ce risque : l'accès à la liaison internet sécurisée, le login et le mot de passe pour accéder à la connexion privée et le code valide pour activer le système sont des barrières difficilement franchissables.

Quel est le coût moyen d'une installation ?

Un système d'alarme de base coûte environ 2 000 à 2 500 euros pour une habitation de taille moyenne. Le coût variera évidemment en fonction du nombre et du type d'appareils de détection et de sirènes, de la présence de caméras... Si on désire accéder aux services et fonctionnalités d'activation à distance, il faut ajouter à ce montant de base un budget d'environ 500 à 600 euros pour la conception, la

© Niko Home Control



© Niko Home Control



© ANB Sécurité



© Alphone



programmation et le software (prix hors interfaces: tablette, smartphone...). En ce qui concerne la domotique, il faut compter quelque 2 000 euros de plus par rapport au prix d'une installation électrique classique. Enfin, les prix démarrent autour de 250 euros par an pour un abonnement à une centrale de télésurveillance.

Peut-on faire évoluer un système d'alarme ?

«Oui, mais pas n'importe lequel !» répond Stéphane Corrent. Un système, s'il est bien conçu et surtout bien installé, peut toujours être complété. D'où l'importance du choix de l'installateur du système de sécurité : il ne s'agit pas d'un simple poseur ; ses compétences et ses conseils sont indispensables pour une conception optimale, une installation efficace et esthétique et l'évolution du système mis en place. Aujourd'hui, de nombreux appareils fonctionnent sans fil ; ils communiquent alors vers la centrale via des ondes radio. Cette solution est de plus en plus préconisée en cas de rénovation ou d'extension ultérieure de l'installation. ■

Bon à savoir

L'État accorde une réduction d'impôt annuelle égale à 50% des dépenses réalisées dans le cadre de la sécurisation de votre maison. Cette réduction est plafonnée à 730 euros pour l'exercice d'imposition 2013 (revenus 2012) et est valable autant pour le système d'alarme que pour les services proposés par les centrales de télésurveillance.

Plus d'infos ? www.besafe.be

À découvrir sur www.jevaisconstruire.be

Quel est le rôle des sociétés de sécurité et de surveillance ?

Les professionnels du secteur recommandent chaudement le recours aux sociétés de sécurité et de surveillance. Cela permet d'interagir le plus rapidement et le plus efficacement possible, mais aussi d'éviter les fausses alertes. En plus de vous informer de l'intrusion, la centrale de télésurveillance avertit, en cas de besoin, une patrouille mobile ou les services de l'ordre. Il est important de savoir que, en tant que particulier, vous ne pouvez faire intervenir la police que si vous avez constaté l'intrusion sur place, au risque de vous retrouver nez à nez avec les voleurs !



© G4S

Pour connaître les adresses utiles, reportez-vous page 122.